



Bobigny, le 29 novembre 2021

**Monsieur Jacques Witkowski**  
**Préfet de la Seine-Saint-Denis**  
**1 esplanade Jean Moulin**  
**93000 Bobigny**

Monsieur le Préfet,

Malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 15 mars 2019, la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a été votée et les directives gouvernementales et préfectorales demandent sa stricte application, malgré les résistances à des dispositions qui auront « des conséquences préjudiciables tant pour les employeurs que pour les agents territoriaux » pour reprendre les termes du Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne et malgré les réticences de nombreux élus locaux.

Nous réaffirmons notre opposition à cette loi car nous sommes :

- Contre le gel du point d'indice et l'augmentation du temps de travail
- Contre le recrutement massif de contractuels
- Contre la restriction du droit de grève
- Contre les restrictions du rôle des commissions administratives paritaires
- Contre la suppression des comités d'hygiène, santé et conditions de travail
- Contre la suppression de l'instance de recours disciplinaire
- Contre la privatisation des services et le détachement des agents du public vers le secteur privé, et la suppression des postes
- Contre l'individualisation des rémunérations

C'est pour toutes ces raisons que nous continuons à demander l'abrogation de cette loi.

Nous affirmons d'autant plus fort notre opposition à cette loi que son application serait catastrophique pour la Seine-Saint-Denis.

Dans son discours du 21 septembre à Bobigny, Monsieur Jean Castex, Premier Ministre, a relevé que ce territoire souffre de graves handicaps et d'importants retards. Cette reconnaissance de la situation exceptionnelle de la Seine-Saint-Denis l'a ainsi conduit à annoncer de nombreuses mesures spécifiques pour ce territoire.

Il a ainsi affirmé vouloir « que demain les fonctionnaires et les agents viennent « faire carrière » en Seine-Saint-Denis » et a détaillé des mesures spécifiques pour ce territoire, dont la fameuse prime de fidélisation, afin d'en renforcer l'attractivité et d'y ancrer les agents. Comment l'Etat peut-il prendre des mesures exceptionnelles pour lui-même afin de pouvoir répondre à ses missions et par ailleurs imposer aux collectivités des mesures qui auront comme effet immédiat une perte d'attractivité et une fuite des agents ? Si ces mesures sont mises en œuvre, ce sera catastrophique pour les agents, les collectivités et la mise en œuvre des politiques publiques sur notre territoire.

**Aussi, sans attendre l'abrogation de cette loi, nous demandons qu'elle ne s'applique pas en Seine-Saint-Denis. Nous, organisations syndicales départementales de la Seine-Saint-Denis, vous demandons de nous recevoir le mardi 7 décembre 2021 vers 13h.**

À cette occasion, une initiative départementale aura lieu sur le parvis de la préfecture de 12h30 à 14h.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de toute notre considération.

**Kamel BRAHMI**  
Secrétaire général  
CGT 93

**Réza PAINCHAN**  
Secrétaire général  
FO 93

**Raphaël BRETON**  
Secrétaire général  
CFDT 93

**Gisèle TIREL-NEHOU**  
Présidente  
CFE-CGC 93

**Stéphane GAUTHERIN**  
Secrétaire général  
CFTC 93

**Claire GENSAC**  
pour  
Solidaires 93

**Karim BACHA**  
Secrétaire général  
FSU 93

**Véronique BINDER**  
Secrétaire Générale  
UNSA 93